

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a enregistré 3 821 demandes de Validation d'Acquis de l'Expérience pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement technique agricole.

839 demandes ont été effectuées au cours de l'année 2006 infléchissant légèrement une tendance plutôt stable.

Les candidats sont dans leur grande majorité des hommes ; ils sollicitent plutôt un diplôme dans le secteur de la production agricole. Les demandes s'effectuent entre 30 et 50 ans avec une tendance au rajeunissement enregistrée en 2006. Le choix se porte aujourd'hui majoritairement vers les diplômes de niveau IV.

Depuis le démarrage de la procédure le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a délivré 731 diplômes par la voie de la VAE dont 236 en 2006. 45 % de ces diplômes étaient de niveau IV.

Le taux de réussite en 2006 a été de 65 %.

VAE : résultats chiffrés au 31 décembre 2006 pour les diplômes de l'enseignement technique agricole

Un nombre de candidats inscrits stabilisé

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le nombre d'inscrits pour l'obtention des diplômes de l'enseignement technique agricole est resté proche de 1 000 chaque année (tableau 1).

Toutes les régions sont concernées par cette stabilité. Une baisse semble néanmoins s'amorcer au vu des inscriptions de l'année 2006.

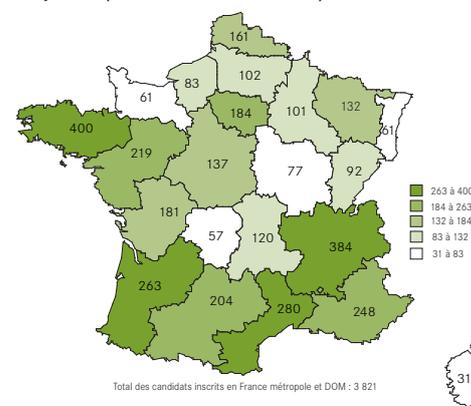
Les femmes représentent un candidat sur quatre au niveau national. Cette proportion est sensiblement différente selon les régions mais elle n'est jamais inversée (taux maximum : 38 % en Pays de la Loire).

Le nombre de candidatures enregistré est très variable d'une

région à l'autre. La majorité des candidats est concentrée dans les régions de l'ouest et du sud (figure 1).

Les candidats font majoritairement appel à la démarche de VAE entre 30 et 50 ans : cette tranche d'âge concentre 80 % du total des inscrits au 31 décembre 2006. Au fil des années un rajeunissement progressif s'opère : les candidats de moins de 40 ans représentent 61 % des inscrits au cours

●●●FIGURE 1 RÉPARTITION PAR RÉGION DES CANDIDATS INSCRITS SUR LA PÉRIODE 2003-2006 (FRANCE MÉTROPOLITAINE)



●●●TABLEAU 1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS DEPUIS LE DÉBUT DE LA DÉMARCHE

	2003	2004	2005	2006	TOTAL 2003-2006
Ensemble	994	1048	940	839	3821
Part des femmes	25 %	25 %	30 %	28 %	27 %

●●● **TABLEAU 2** RÉPARTITION DES CANDIDATS INSCRITS PAR CLASSE D'ÂGE

Classes d'âges	2003		2004		2005		2006		Ensemble	
	Inscrits	%	Inscrits	%	Inscrits	%	Inscrits	%	Inscrits	%
Moins de 30 ans	57	6	90	9	99	11	105	13	344	9
De 30 à 39 ans	384	39	440	42	425	45	400	48	1649	43
De 40 à 49 ans	424	43	413	39	344	37	259	31	1440	38
Plus de 50 ans	129	13	105	10	72	8	75	9	388	10
Total inscrits	994	100	1048	100	940	100	839	100	3821	100

SFRD DGER MAP oct. 07

●●● **TABLEAU 3** ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AGRICULTEURS INSCRITS

	2003	2004	2005	2006	Total
Total des candidats inscrits	994	1048	940	839	3821
Agriculteurs inscrits	162	237	207	185	791
Part des agriculteurs sur total des inscrits	16 %	23 %	22 %	22 %	21 %
Agricultrices inscrites	50	74	80	75	279
Part des agricultrices sur total des agriculteurs	31 %	31 %	39 %	41 %	35 %

SFRD DGER MAP oct. 07

de l'année 2006 contre 45 % au cours de l'année 2003 (tableau 2).

La part des demandeurs d'emploi se fixe à 14 % de la totalité des inscrits au 31 décembre 2006. Elle a subi très peu de variations sur les différentes années concernées (16 % pour l'année 2006).

Les agriculteurs représentent, depuis le début de la démarche, un peu plus de 20 % des candidats. Ce taux est stabilisé depuis l'année 2004 (tableau 3).

Par contre au sein de cette population, la place occupée par les femmes augmente régulièrement : elles représentent 41 % des exploitants inscrits en 2006 contre 31 % en 2003. Depuis le démarrage de la VAE, la part des femmes parmi les agriculteurs a toujours été supérieure à celle qu'elles représentent sur l'ensemble des candidats.

41 % des candidats qui se sont inscrits à la VAE depuis le début

de la démarche ont postulé pour l'obtention d'un Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). Largement majoritaire en 2003, ce diplôme a subi une des plus fortes baisses au fil des années : il n'a intéressé que 34 % des candidats inscrits au cours de l'année 2006.

L'évolution se fait au profit des diplômes de niveau IV (figure 2) et tout particulièrement du Brevet professionnel : 31 % des candidats de 2006. L'option « Responsable d'exploitation agricole » (REA) de

ce diplôme rassemble près de 70 % des inscrits.

La demande sur les autres diplômes reste stable.

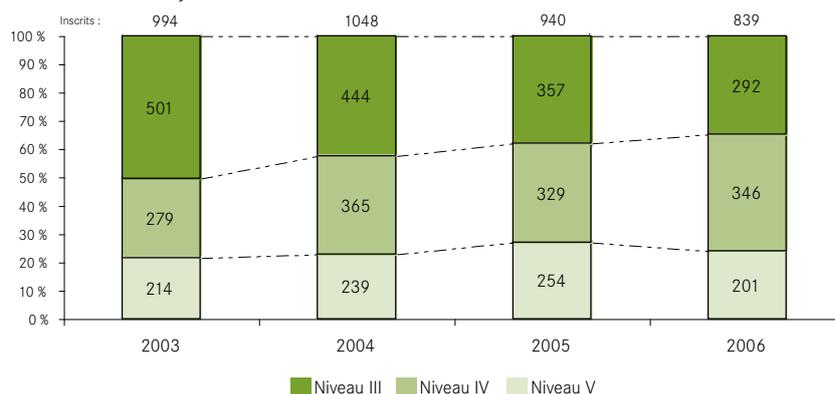
Les certificats de spécialisation (CS) ne concernent que 1 % de la demande pour l'ensemble des trois niveaux concernés.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche propose aux candidats à la VAE par le jeu des options et spécialités 121 certifications possibles réparties dans plusieurs secteurs professionnels.

Parmi ceux-ci, le secteur de la production agricole enregistre un inscrit sur deux (49 % des candidats). Dans ce secteur, les inscriptions se situent très largement au niveau IV : 45 % des demandes (tableau 4). La tendance au transfert entre les niveaux III et IV est particulièrement manifeste dans ce secteur ; elle confirme que la possibilité d'obtenir un diplôme qui permette une installation en agriculture constitue une des motivations principales pour les candidats et candidates à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement agricole par la voie de la VAE.

Le second secteur recherché est celui de l'aménagement paysager et de la protection de l'environnement.

●●● **FIGURE 2** RÉPARTITION DES CANDIDATS INSCRITS PAR NIVEAU DE DIPLOME SUR LA PÉRIODE 2003-2006



●●● **TABLEAU 4** RÉPARTITION DES CANDIDATS INSCRITS PAR SECTEUR PROFESSIONNEL

Secteurs professionnels	Inscrits	%	Part des niveaux de diplôme (%)		
			Niveau III	Niveau IV	Niveau V
Production	1 875	49	34	45	21
agroéquipement	73	2	47	45	8
Transformation	335	9	69	22	8
Commercialisation	211	6	69	28	2
Aménag. et protection de l'environnement	1 164	30	46	24	31
Activités hippiques	52	1	0	33	67
Services	111	3	18	9	73
Total	3 821	100	42	35	24

SFRD DGER MAP oct. 07

ronnement. Les demandes émanant des personnes qui ont une expérience dans le secteur de « l'agro-alimentaire » (transformation des produits), se sont maintenues autour de 10 % depuis le début de la démarche. Les candidats de ces deux secteurs s'inscrivent surtout pour l'obtention d'un BTS.

Un taux de réalisation des dossiers de 35 %

La procédure de VAE n'impose pas de délai pour la réalisation des dossiers de validation qui sont présentés aux jurys. 35 % des candidats inscrits ont effectivement réalisé à ce jour leur dossier de validation. Le taux de retour (part des dossiers réalisés sur le nombre d'inscrits cumulés) est en progression depuis le début de la démarche : 35 % au 31 janvier 2006 contre 20 % au 31 janvier 2003 (tableau 5). Néanmoins, le nombre de dossiers réalisés et

déposés par les candidats dans les DRAF au cours de l'année 2006, en diminution par rapport à l'année précédente, infléchira sans doute cette progression dans les prochaines années.

Près d'un candidat sur deux a constitué son dossier 6 mois après son inscription, 77 % d'entre eux l'ont remis dans l'année. Seuls 5 % des inscrits remettent un dossier au delà de 24 mois (tableau 6). La durée de réalisation des dossiers confirme qu'une majorité des candidats inscrits abandonne la démarche en cours de route, ceci en dépit des nombreuses initiatives prises par les DRAF pour les informer et conseiller avant leur inscription et pour leur proposer un service d'accompagnement à la réalisation de leur dossier.

L'accompagnement est une démarche non obligatoire pour le candidat. Dans l'hypothèse où il fait appel à un service en mesure de lui offrir cette prestation, il

n'est pas tenu de le signaler à la DRAF où il est inscrit. Cette information ne fait donc pas l'objet d'une saisie systématique dans le logiciel de suivi des candidats du ministère de l'agriculture. Les informations recueillies permettent néanmoins d'estimer que les candidats accompagnés se situent dans une fourchette de 30 à 40 % selon le diplôme choisi.

731 diplômés en quatre ans

Les jurys ont examiné 364 dossiers en 2006, nombre légèrement en baisse par rapport à l'année 2005. Pour la première fois en 2006, le nombre de dossiers de niveau IV traités en jury dépasse le niveau III.

237 candidats ont obtenu leur diplôme en 2006 portant le nombre total de diplômés à 731 depuis le 1^{er} janvier 2003 dont 34 % sont des femmes (tableau 7). Le taux de diplômées est supérieur à la part des femmes inscrites, les résultats de l'année 2006 ont renforcé cette tendance.

8 % des candidats ont obtenu leur diplôme après un second passage en jury. Cette possibilité prévue dans les modalités définies par le ministère de l'agriculture, permet à l'issue du premier passage en jury, d'inviter le candidat à effec-

●●● **TABLEAU 5** ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS RÉALISÉS

Année de dépôt	Déposés par année	Déposés cumulés	Taux de retour ⁽¹⁾
2003	201	201	20 %
2004	364	565	28 %
2005	407	972	33 %
2006	347	1 319	35 %
Total	1319		

(1) Total dossiers réalisés sur total dossiers inscrits.

SFRD DGER MAP oct. 07

●●● **TABLEAU 6** DURÉE MOYENNE DE RÉALISATION DES DOSSIERS DE VALIDATION

Durées	Réalisation	
	Dossiers	%
Moins de 6 mois	622	47
De 6 à 12 mois	398	30
De 12 à 18 mois	159	12
De 18 à 24 mois	74	6
Plus de 24 mois	66	5
Total	1 319	100

SFRD DGER MAP oct. 07

●●● **TABLEAU 7** ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS DEPUIS 2003

	Total diplômés	Dont femmes	Dont 2 ^e passage ⁽¹⁾
	2003	77	30 %
2004	194	35 %	7 %
2005	223	28 %	9 %
2006	237	39 %	11 %
Total	731	34 %	8 %

(1) Candidats ayant effectué un parcours complémentaire

SFRD DGER MAP oct. 07

	2006			Résultats cumulés depuis 2003		
	Diplômés	%	Taux de réussite (%)	Diplômés	%	Taux de réussite (%)
CAPA	26	11	72	83	11	79
BEPA	10	4	77	29	4	69
BPA	37	16	73	114	16	69
CS	1	-	-	1	-	-
Total niveau V	74	31	73	227	31	72
BAC PRO	16	7	76	51	7	65
BP	88	37	70	222	30	66
BTA	2		100	11	2	79
CS	0			0	-	-
Total niveau IV	106	45	71	284	39	66
BTSA	55	23	49	215	29	45
CS	2			5	-	100
Total niveau III	57	24	50	220	30	46
Total	237		65	731		60

SFRD DGER MAP oct. 07

tuer un parcours complémentaire d'expériences ou de formations.

Le niveau IV enregistre 45 % des diplômés en 2006, contre 25 % au niveau III. Ce niveau ne représente plus que 30 % des diplômés enregistrés depuis le début de la démarche. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre des inscrits et par un taux de réussite au BTSA beaucoup plus faible que

pour les autres diplômes sur cette même période : 45 % contre 60 % pour l'ensemble des diplômes (tableau 8).

La part des diplômés de niveau V reste constante : 31 %. Au sein de ce niveau, les brevets professionnels agricoles (BPA) qui permettent également, dans certaines conditions, d'obtenir la capacité agricole, représentent

une part importante des diplômés. Le niveau IV enregistre le meilleur taux de réussite (72 %).

Pour l'ensemble des diplômés le taux de réussite en 2006 a été supérieur aux résultats cumulés depuis le début de la démarche. Cette progression est probablement due à une meilleure orientation et préparation des candidats.

Christian Daoulas, DGER-MAP

●●● **LES PROCHAINS NUMÉROS SUR CHLOROFIL.FR**

StatEA n° 07-09

Les effectifs d'apprentis à la rentrée 2006 - novembre 2007

StatEA n° 07-10

Les résultats des examens de l'enseignement agricole - session 2007 décembre 2007

StatEA n° 08-1

La rentrée scolaire 2007 - décembre 2007

**>> Pour en savoir plus...
www.chlorofil.fr**

VAE mode d'emploi

Le ministère de l'agriculture et de la pêche propose l'accès aux diplômes de l'enseignement technique agricole par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) depuis le 1^{er} janvier 2003. Cette modalité, prévue par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 permet d'obtenir un diplôme complet en présentant son expérience à un jury.

Les personnes qui s'adressent au ministère de l'Agriculture et de la Pêche reçoivent une information préalable par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) ou les relais qu'elle a mis en place. Cette information est complétée par l'envoi d'un premier dossier : le « dossier d'inscription ».

Ce dossier fait l'objet d'une instruction lors de son retour à la DRAF : lorsque la recevabilité est prononcée, la personne concernée est enregistrée en qualité de « candidat inscrit ». Elle reçoit un deuxième dossier : « le dossier de validation » qui va lui permettre de présenter son expérience de façon détaillée et argumentée à un jury.

Aucun délai n'est imposé à un candidat inscrit pour le retour de son dossier de validation.

Lorsqu'il l'a effectivement réalisé, le dossier est présenté par la DRAF à un jury qui va prendre la décision de l'attribution du diplôme. Lorsque le jury ne valide pas l'expérience du candidat, il lui préconise un parcours complémentaire qui va lui permettre de se présenter une seconde fois devant lui.